



INFORMATION IMPORTANTE

Le pass sanitaire n'est pas obligatoire pour être scolarisé.
Des campagnes de vaccination vont être organisées par les établissements scolaires: vous pouvez vous y opposer.
La vaccination n'est pas obligatoire et relève du secret médical.

Les vaccins contre le covid sont en phase d'essai clinique:

- Ils ne protègent pas des contaminations: vous pouvez être vacciné et porteur.

source:

- Ils présentent des effets secondaires non négligeables

source:

- Ils protègent « à priori » des formes graves, mais nos enfants n'ont que très peu développé des formes grave. La mortalité des jeunes est de

source:

Le pass sanitaire est en vigueur jusqu'au 15 novembre et pas au delà, sauf nouvelle prolongation.

-Pour vous opposer à la vaccination, et/ou vous opposer à la transmission des données santé à votre établissement scolaire par la CPAM (caisse primaires d'assurance maladie)

-Pour rejoindre les manifestations hebdomadaires à Saint Gaudens contre le pass sanitaire,

Informez-vous, Rejoignez nous:
libertecomminges.org

*courrier à télécharger sur le site